



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 mars 2026, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 505, rue Frontière, local 5, à Hemmingford, le conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 299 :

Régularisation de l'implantation d'un bâtiment principal déjà existant – Lot 5 367 130 (544, rue Bouchard)

Demande déposée le 9 février 2026 concernant un bâtiment principal existant sur le **lot 5 367 130** du cadastre du Québec. (Adresse : 544, rue Bouchard)

L'objet de la demande de dérogation mineure est :

-Autoriser l'implantation de la construction déjà existante (bâtiment principal) dont la marge latérale gauche est de 2,45 mètres. La marge latérale doit être d'**au minimum 3 mètres** comme l'exige la grille de spécification des usages et des normes de la zone HC-3 au *Règlement de zonage* numéro 293.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Hemmingford, ce 13 février 2026

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

CERTIFICAT DE PUBLICATION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je, Annick Brunet, directrice générale et greffière-trésorière du village de Hemmingford, certifie par la présente sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public relatif à la demande de dérogation mineure pour le **544, rue Bouchard** (Lot # 5 367 130) concernant l'implantation d'un bâtiment principal existant, en affichant conformément une copie aux endroits fixés par le conseil prévu en vertu du règlement numéro 324 concernant les modalités de publication des avis publics de la municipalité du village de Hemmingford.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 13 février 2026

Annick Brunet

Directrice générale et greffière-trésorière